PRÉFET
DE LA
CHARENTE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique,** décide la mise en place de

L'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU ORANGE

pour le phénomène **CANICULE** dans le département de la Charente.

Situation attendue :

Vendredi, après des températures minimales comprises entre 19 et 20°C (très localement 21°C) sur les départements placés en vigilance orange, les températures maximales attendues s'échelonnent de 35 à 37°C.

Pour la nuit de vendredi à samedi, les températures minimales sont en très légère hausse et sont voisines de 20 à 21°C, très localement 22°C.

Samedi, les températures maximales progressent de 1 ou 2°C par rapport à celles attendues vendredi.

ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

→ MAIRIE ←

Il est demandé aux maires de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- d'avertir les organisateurs des manifestations de plein air prévues dans leur commune et, en cas de nécessité les interdire ;
- d'évacuer, en cas de nécessité, les chapiteaux, tentes et structures (CTS) ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportements ci-après.

→ SERVICES DE L'ETAT ET PARTENAIRES ←

Il est demandé aux services de :

- mobiliser les moyens propres à remplir les missions prévues par les dispositions ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur » ;
- désigner un représentant prêt à rejoindre le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture en cas de demande ;
- informer leurs agents et la population des conseils de comportements ci-après.

7-9, rue de la préfecture
CS 92301
16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- Buvez de l'eau plusieurs fois par jour
- Continuez à manger normalement.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour, tout en continuant de respecter la distanciation physique et les gestes barrière
- Limitez vos activités physiques et sportives
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie
- Pour en savoir plus, consultez le site https://sante.gouv.fr/

Vous pouvez vous tenir informés des évolutions

De la situation météorologique	De la situation sanitaire
• sur le site **www.meteo.fr**	• sur le site **www.sante.gouv.fr**
• au 05 67 22 95 00	• au 0 800 06 66 66

A Angoulême, le 19 juin 2025

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service interministériel
de défense et de protection civiles

Signé électroniquement par
Pierre GE
le 19 juin 2025 14:06:42 GMT

7-9, rue de la préfecture
CS 92301
16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr